



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

dossier suivi par Francine VANOLST
Tél. 247-85118 Fax 247-85123

Luxembourg, le 22 septembre 2025

à
Mesdames et Messieurs
les Bourgmestres du
Grand-Duché de Luxembourg

à
Messieurs les Présidents des Syndicats scolaires

Concerne: **Participation aux frais des communes pour la prise en charge d'enfants de réfugiés**

Madame, Monsieur,

Compte tenu du grand nombre d'enfants de demandeurs d'asile et de problèmes de scolarisation qui en découlent, le Gouvernement a décidé de participer aux frais occasionnés par la prise en charge des enfants scolarisés dans votre commune durant **l'année scolaire 2024/2025**.

Afin de procéder à l'ordonnancement de ces frais, je vous prie de bien vouloir retourner le fichier EXCEL joint en annexe, dûment rempli, pour le 8 octobre 2025 au plus tard à l'adresse monique.boulanger@men.lu.

La période envisagée s'étend du 15 mars 2025 au 14 septembre 2025.

Je vous prie également de bien vouloir noter que **seulement les enfants inscrits au cours de la période sous examen dans la base de données « Scolari » pourront être pris en compte pour l'octroi d'aide financière.**

Je vous prie, Madame, Monsieur, de bien vouloir agréer l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse,

Francine VANOLST
Inspectrice-Attachée